

**DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

**TAC TIC ANIMATION  
9, RUE EDOUARD MAMBOUR**

**02260 LA CAPELLE**

**S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai  
S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385  
Email : [contact@huchette.fr](mailto:contact@huchette.fr) - [www.huchette.fr](http://www.huchette.fr) - TVA acquittée sur les encaissements

**DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'assemblée générale,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TAC TIC Animation relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les produits à recevoir, les charges à payer, les cycles produits, achats, charges externes, personnel, opérations financières, immobilisations et capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membre du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

#### **S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : [contact@huchette.fr](mailto:contact@huchette.fr) - [www.huchette.fr](http://www.huchette.fr) - TVA acquittée sur les encaissements

M

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

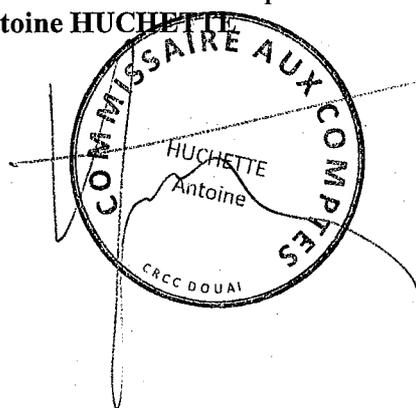
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Haubourdin, le 26 Mars 2024*

**DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Le Commissaire aux comptes

Antoine HUCHETTE



**S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

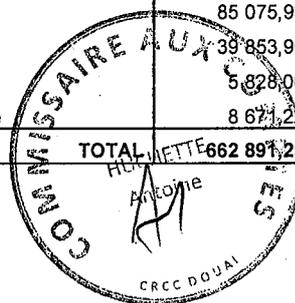
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : [contact@huchette.fr](mailto:contact@huchette.fr) - [www.huchette.fr](http://www.huchette.fr) - TVA acquittée sur les encaissements

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

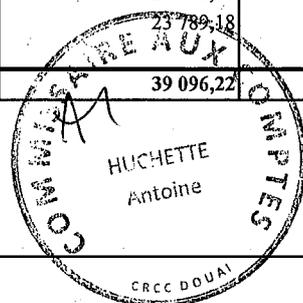
ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations brutes corporelles	204 666,59	198 735,99	Fonds propres sans droit de reprise	71 150,55	71 150,55
Amortissements cumulés	131 890,72	127 830,05	Report à nouveau	199 245,92	154 023,06
<b>Valeur Nette Comptable</b>	<b>72 775,87</b>	<b>70 905,94</b>	Résultat de l'exercice	39 096,22	45 222,86
<b>Dépôt &amp; cautionnement</b>	4 066,56	2 218,56	Subvention d'équipement renouvelable	52 012,06	65 832,12
<b>Prêts</b>	0,00	6 950,00	Provisions pour risques et charges	50 753,49	62 226,69
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			Fonds dédiés	58 894,00	45 688,00
Avances et acptes versés sur commandes	800,83	809,50			
Créances/Usagers et Comptes rattachés	6 754,80	18 896,84	<b>DETTES</b>		
Subventions & Prestations à recevoir	240 495,04	216 268,54	dettes financières	52 310,00	75 068,62
Disponibilités (Trésorerie)	281 902,92	293 271,24	dettes sociales et fiscales	85 075,93	85 462,04
Valeurs mobilières de placement	51 211,45	50 527,06	dettes Fournisseurs	39 853,90	30 432,10
Charges constatées d'avance	4 883,82	5 066,12	Autres dettes	5 828,00	9 534,44
			Produits constatés d'avance	8 671,22	20 273,32
<b>TOTAL</b>	<b>662 891,29</b>	<b>664 913,80</b>	<b>TOTAL NETTE</b>	<b>662 891,29</b>	<b>664 913,80</b>



**COMPTES DE RESULTAT  
ANNEE 2023**

**522-3. - MODELE DE COMPTE DE RESULTAT  
(en liste)**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Produits d'exploitation :</b>		
Ventes de marchandises.....	0,00	0,00
Production vendue [biens et services] (a) .....	195 224,46	189 279,92
Production stockée (b) .....		
Production immobilisée.....		
Subventions d'exploitation.....	743 601,08	695 868,54
Reprises Provisions & Fonds Dédiés.....	48 051,00	61 570,00
Transfert de charges.....	31 095,30	50 518,78
Autres produits.....	6 869,00	6 897,17
<b>Total I dont à l'exportation .....</b>	<b>1 024 840,84</b>	<b>1 004 134,41</b>
<b>Charges d'exploitation (hors taxes) :</b>		
Achats de marchandises (c) : .....	45 075,43	58 539,48
Variation de stock (marchandises) (d) .....		
Achats d'approvisionnements (c) .....		
Charges externes .....	126 845,67	134 551,26
Autres charges externes *.....	54 288,23	60 377,47
Impôts, taxes et versements assimilés.....	33 569,72	25 869,00
Rémunérations du personnel.....	539 557,42	513 091,33
Charges sociales.....	117 705,57	104 403,84
Dotations aux amortissements.....	18 572,54	13 650,20
Dotations aux provisions.....	-1 103,20	8 783,31
Fonds Dédiés.....	57 837,00	44 631,00
Autres charges.....	724,77	677,50
<b>Total II.....</b>	<b>993 073,15</b>	<b>964 574,39</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II).....</b>	<b>31 767,69</b>	<b>39 560,02</b>
Produits financiers (1) (III).....	4 559,80	1 949,05
Charges financières (IV).....	940,46	1 068,86
Produits exceptionnels (1) (V).....	27 498,37	12 546,61
Charges exceptionnelles (VI).....	23 789,18	7 763,96
Impôts sur les bénéfices (VII).....		
<b>BENEFICE ou PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII) (2).....</b>	<b>39 096,22</b>	<b>45 222,86</b>
* Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)		



(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial.

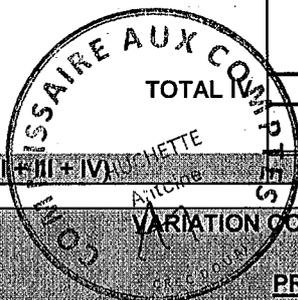
(c) Y compris droits de douane.

(d) Stock initial moins stock final.

**FONDS PROPRES**

**VARIATION DES FONDS PROPRES**

	Fonds Propres Au 31/12/2022	Fonds Propres au 31/12/2023	Variation
<b>Fonds associatif sans droit de reprise</b> <i>(dont subvention d'investissement non renouvelables)</i>			
10200000 FONDS ASSOCIATIF (sans droits de reprise)	70 349,56	70 349,56	0,00
1021R100 SUB EQ CR PICARDIE N/RENOUV	800,99	800,99	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>71 150,55</b>	<b>71 150,55</b>	<b>0,00</b>
<b>Report à nouveau</b>			
11000000 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT			
11900000 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT	154 023,06	199 245,92	45 222,86
<b>TOTAL II</b>	<b>154 023,06</b>	<b>199 245,92</b>	<b>45 222,86</b>
<b>Subventions d'investissement (renouvelables)</b>			
1315A19 SUB INVEST CAF 2019	3 248,60		-3 248,60
1315A21 SUB CAF INVEST 2021	30 517,00	30 080,39	-436,61
1395A19 sub invest 2019	-1 885,60	0,00	1 885,60
1395A20 SUB CAF 2020 INSCRIP CPT RESULT	-6 058,14	-8 969,97	-2 911,83
1395A21 SUB CAF 2012 INSCRIP CPT RESULT	-1 817,72	-6 818,71	-5 000,99
1395B20 SUB CREDIT AGRIC 2020 INSCRIP CPT RESULT	-4 580,06	-6 761,09	-2 181,03
1395C20 QUOTES PARTS CCTC 2020	-1 750,36	-2 583,88	-833,52
1395CAP2 QUOTES PARTS SUB LA CAPELLE	-166,95	-404,05	-237,10
1395F20 SUB JM BRUNEAU 2020 INSCRIT CPT RESULT	-1 706,18	-2 562,16	-855,98
<b>TOTAL III</b>	<b>12 551,99</b>	<b>1 980,53</b>	<b>-13 820,06</b>
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>			
12000000 Résultat de l'exercice	45 222,86	39 096,22	-6 126,64
<b>TOTAL</b>	<b>45 222,86</b>	<b>39 096,22</b>	<b>-6 126,64</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>282 948,46</b>	<b>311 473,22</b>	<b>25 276,16</b>



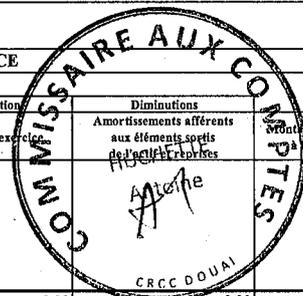
VARIATION CONSTATEE AU 31/12/2023		25 276,16
<b>PROVENANCE :</b>		
1) SUB INVEST CAF 2019	3 248,60	
2) SUB CAF INVEST 2021	-436,61	
3) sub invest 2019	1 885,60	
4) SUB CAF 2020 INSCRIP CPT RESULT	-2 911,83	
5) SUB CAF 2012 INSCRIP CPT RESULT	-5 000,99	
6) SUB CREDIT AGRIC 2020 INSCRIP CPT RESULT	-2 181,03	
7) QUOTES PARTS CCTC 2020	-833,52	
8) QUOTES PARTS SUB LA CAPELLE	-237,10	
9) SUB JM BRUNEAU 2020 INSCRIT CPT RESULT	-855,98	
10) REAFFECTATION RESULTAT	45 222,86	
11) Résultat	-6 126,64	

IMMOBILISATIONS				
IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentation		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Diminutions Par cessions à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<i>Construction sur sol d'autrui</i>				
21400000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
21540200 MATERIEL ANIMATION	7 690,21			7 690,21
<b>TOTAL II</b>	<b>7 690,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 690,21</b>
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
21810200 INSTAL. GENE. & AMENAG	17 871,28			17 871,28
<b>TOTAL III</b>	<b>17 871,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 871,28</b>
<i>Matériel de transport</i>				
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	81 513,10			81 513,10
<b>TOTAL IV</b>	<b>81 513,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 513,10</b>
<i>Matériel de bureau et informatique mobilier</i>				
21830200 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	21 946,53	20 442,47	13 585,87	28 803,13
21840200 MOBILIER	51 453,97		926,00	50 527,97
21870200 MATERIEL ANIMATION	18 260,90			18 260,90
<b>TOTAL V</b>	<b>91 661,40</b>	<b>20 442,47</b>	<b>14 511,87</b>	<b>97 592,00</b>
<b>TOTAL VI (I + II + III + IV + V)</b>	<b>198 735,99</b>	<b>20 442,47</b>	<b>14 511,87</b>	<b>204 666,59</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>				
27430000 PRÊTS AU PERSONNEL	6 950,00		6 950,00	0,00
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES	2 218,56	3 000,00	1 152,00	4 066,56
<b>TOTAL VI</b>	<b>9 168,56</b>	<b>3 000,00</b>	<b>8 102,00</b>	<b>4 066,56</b>
<b>TOTAL GENERAL (V + VI)</b>	<b>207 904,55</b>	<b>23 442,47</b>	<b>22 613,87</b>	<b>208 733,15</b>

AMORTISSEMENTS (Linéaires)

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<i>Construction sur sol d'autrui</i>				
21400000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
21540200 MATERIEL ANIMATION	4 869,60	971,58		5 841,18
<b>TOTAL II</b>	<b>4 869,60</b>	<b>971,58</b>	<b>0,00</b>	<b>5 841,18</b>
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
21810200 INSTAL. GENE. & AMENAG	4 525,01	2 585,89		7 110,90
<b>TOTAL III</b>	<b>4 525,01</b>	<b>2 585,89</b>	<b>0,00</b>	<b>7 110,90</b>
<i>Matériel de transport</i>				
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	50 990,80	6 860,00		57 850,80
<b>TOTAL III</b>	<b>50 990,80</b>	<b>6 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 850,80</b>
<i>Matériel de bureau et informatique mobilier</i>				
21830200 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	21 075,75	4 772,59	13 585,87	12 262,47
21840200 MOBILIER	29 265,73	2 834,69	926,00	31 174,42
21870200 MATERIEL ANIMATION	17 103,16	547,79		17 650,95
<b>TOTAL IV</b>	<b>67 444,64</b>	<b>8 155,07</b>	<b>14 511,87</b>	<b>61 087,84</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>127 830,05</b>	<b>18 572,54</b>	<b>14 511,87</b>	<b>131 890,72</b>



PROVISIONS				
PROVISIONS	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	19 400,00	2 725,00	10 370,00	11 755,00
15300000 PROVIS. PENSIONS ET OBLIG. SIMIL.	42 826,69		3 828,20	38 998,49
<b>TOTAL I</b>	<b>62 226,69</b>	<b>2 725,00</b>	<b>14 198,20</b>	<b>50 753,49</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 226,69</b>	<b>2 725,00</b>	<b>14 198,20</b>	<b>50 753,49</b>
FONDS DEDIES				
FONDS DEDIES	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
19400000 FONDS DEDIES SUR SUBVENTION FONCTIONNEN	45 688,00	57 837,00	44 631,00	58 894,00
<b>TOTAL I</b>	<b>45 688,00</b>	<b>57 837,00</b>	<b>44 631,00</b>	<b>58 894,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 688,00</b>	<b>57 837,00</b>	<b>44 631,00</b>	<b>58 894,00</b>

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SITUATIONS	Montant initial de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercices D = A - B + C
<i>Ressources</i>					
FONDS	7 000,00	1 057,00			1 057,00
FD CDF MULTIACTIVITE 2022	6 000,00	1 463,00	1 463,00		0,00
FD CDF AGIR EN FAVEUR BV 2022	8 500,00	2 234,00	2 234,00		0,00
FD REAAP SOIREE ECH PRENT ENF	3 351,00	6 890,00	6 890,00		0,00
FD LEADER ACCES CULTURE 2022	20 094,34	1 230,00	1 230,00		0,00
FD ILLETTRISME 2022	20 000,00	32 814,00	32 814,00		0,00
FONDS DEDIES SAUVNAGE 2023				5 552,00	5 552,00
FONDS DEDIES DEMOS 2023				4 804,00	4 804,00
FD CDF MULTIACTIVITE 2023				2 362,00	2 362,00
FD CDF AGIR BV 2023				1 550,00	1 550,00
FD REAAP 2023 FORUM PE				2 118,00	2 118,00
FD REAAP 2023 ATYPIQUE				294,00	294,00
FD ILLETTRISME 2023				24 147,00	24 147,00
FD SERV CIVIQUES EN TH 2023				17 010,00	17 010,00
	<b>64 945,34</b>	<b>45 688,00</b>	<b>44 631,00</b>	<b>57 837,00</b>	<b>58 894,00</b>



## **ANNEXE**

L'Association a pour objet le développement social local sur le territoire de la Thiérache du Centre, et en particulier, la gestion d'un centre socio-culturel intercommunal rural.

Elle se réclame de l'Education Populaire et milite pour la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Les projets et actions développés par TAC TIC Animation s'appuient sur son projet social.

Son siège social est situé au 9 rue Edouard Mambour 02260 La Capelle, l'association comprend deux centres sociaux situés au 9 rue Edouard Mambour 02260 La Capelle et au 9 avenue Paul Doumer 02140 Vervins.

L'effectif moyen du personnel de l'association est de 16 salariés au 31/12/2023.

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 662 891.29 € et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 1 017 802.79 € et dégagant un excédent de 39 096.22€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Conditions particulières d'activité pendant la période**

L'association a opté pour le télétravail pour le personnel dirigeant et comptable ainsi que le personnel d'animation à raison d'une journée par semaine.

### **INFORMATIONS DANS L'ANNEXE (définies par la loi du 30 avril 1983)**

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, donnent une image fidèle :

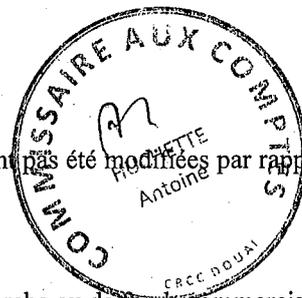
- du patrimoine,
- de la situation financière,
- des résultats de l'association.

Nous n'avons pas dérogé à l'application de prescriptions comptables.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Nous n'avons pas eu à constater d'amortissements exceptionnels ni en dotation ni en reprise.

Nous n'avons pas comptabilisé dans l'actif immobilisé de frais d'établissements, de frais de recherche ou de fonds commercial.



## ANNEXE DEFINIE PAR LE DECRET COMPTABLE ANC N° 2018-06 du 05/12/2018

### Mode et méthode d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et en référence au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat, pour les acquisitions d'un montant supérieur à 230.00 € ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

- agencements	20 % à 10 %
- matériel de bureau	50 % à 33.33 %
- mobilier de bureau	33.33% à 20 %
- matériel de transport	25 % à 20 %

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes :

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

### Subventions :

Les subventions de fonctionnement ont été comptabilisées dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi a été notifiée et en conformité avec la décision d'attribution.

A la clôture de l'exercice, il est procédé en vertu des dispositions prévues dans le cadre associatif à la constatation de « produits constatés d'avance » et de « Fonds dédiés ».

#### 1) Produits constatés d'avance :

Une subvention accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou des étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance.

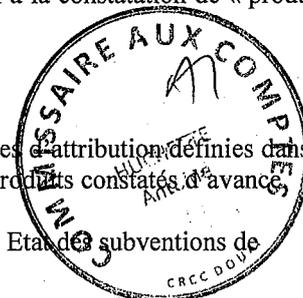
Au titre de l'exercice 2023, les subventions constatées d'avance s'élèvent à : 5 477 € (cf. Tableau « Etat des subventions de fonctionnement comptabilisées au 31 décembre 2023 »).

#### 2) Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement :

Les subventions de fonctionnement inscrites au cours de l'exercice au compte de résultat en produits ont été utilisées en partie au cours de l'exercice (cf. Tableau joint).

### Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont liés à l'activité normale de l'association ou ceux qui concernent les exercices antérieurs mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.



**Provisions pour risques et charges :**

Provision pour les indemnités de fin de carrières pour l'année 2023 : - 3 828.20 €.

Des provisions ont été constituées pour :

- Risque de régularisation de financement Européen sur poste animateur numérique : 2 725 €

**Changement de méthode d'évaluation :**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**Montant des engagements financiers en indiquant ceux qui concernent les dirigeants, filiales et participations.**

Effets escomptés et non échus	néant
Avals et cautions	néant
Engagement en matière de pension	

La provision pour indemnités de départs en retraite a été provisionnée pour la douzième année consécutive. Il est fait application de la méthode préférentielle du CNC à l'ensemble du personnel de l'association.

Les principaux critères utilisés pour déterminer le montant de la provision sont les suivants :

- catégories de personnel : non cadres et cadres
- convention collective utilisée : Acteurs du lien social et familial
- taux d'actualisation : 2,50%
- progression du salaire : 1%
- taux de rotation du personnel : faible ou très faible selon les catégories de personnel définies
- âge de départ en retraite des salariés : 65 ans

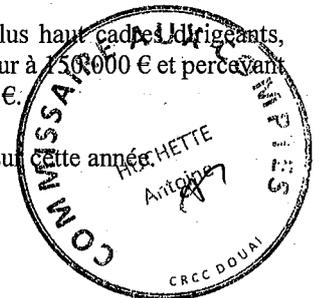
A ce titre, une provision pour indemnités de fin de carrière a été provisionnée à hauteur de - 3 828.20 € toutes charges sociales incluses. Le montant de cette indemnité sera viré sur un compte titre. La variation négative résulte de la sortie de l'effectif de 3 salariés.

**Rémunération des dirigeants.**

L'article 20 de la Loi du 23/05/2006 prévoit que soient rendus publics les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature, pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50 000 €.

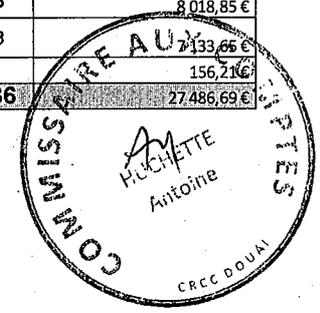
A ce titre, la masse salariale globale s'élève à 657 262.99 € au 31/12/2023.

Les membres du bureau et les bénévoles ne sont pas rémunérés. Nous constatons 3 démissions salariés sur cette année.



Informations concernant les contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition de moyens matériels et de locaux...).

ANNEE 2023	VALORISATION DU BENEVOLAT			
Nom de l'activité	Animé combien bénévole ?	heures/ quelle fréquence	heures au total heures au total	calculer 1 heure = smic (toutes charges comprises)calculer 1 heure
<b>CONCERNE SECTEUR SUD</b>				
Comité de suivi	4	5 réunions de 2,5h	30	390,53 €
Marche conviviale	1	les mardis matin de 9h à 12h (23 marches)	69	898,22 €
Café des Habitants	1	Tous les jeudis de 10h à 12H / 50 séances de 2h	100	1 301,76 €
Semaine de la famille :préparation et animation	16	1 rdv 4 pers*4h pour la prépa - 1 rdv 2 pers*4h pour la marche - 1 rdv 1 journée en famille (5 pers*8h pour l'animation stands et 6 pers*6h pour la restauration) - 1 rdv 3 pers*6h pour "jeux sous toutes ses formes".	118	1 536,08 €
Aqua gym	1	10 séances de 3h	30	390,53 €
Atelier mémoire	1	22 séances de 3h	66	859,16 €
<b>les Deux Centres Sociaux</b>				
Réunion du Bureau	8	4 réunions x 6 bénévoles x 3h	72	937,27 €
Groupe de travail réglemets salariés et associatifs	4	2 réunions x 4 x 3h	24	
Conseils d'Administration	20	5 réunions x 11 x 2h	110	1 431,94 €
AG	20	1 assemblée x 15 x 4h	60	781,06 €
Président (avec directrices)	1	2h/semaine X 40 semaines	80	1 041,41 €
Trésorier (avec comptable)	1	30 minutes X 30 semaines =	15	195,26 €
<b>CONCERNE SECTEUR Nord</b>				
Comité de suivi	4	3 réunions de 2,5h	22,5	292,90 €
Marche	1	49 rdv (créneau de 14 à 17 h)	147	1 913,59 €
Ateliers jeunes pousses	2	4	16	208,28 €
Jardin Partagé	2	44 Mardis (journée de 7 h)	616	8 018,85 €
Illettrisme	13	22 personnes accompagnées + réunions et formations	548	7 333,65 €
Vendredis festifs	4	1 vendredi sur les 2	12	156,21 €
<b>Total heures de bénévolat / en 2023</b>			<b>2136</b>	<b>27 486,69 €</b>



Mise à disposition de moyens matériels et de locaux :

Récapitulatif des Contributions Volontaires en Nature (Communes) :

2023	LOCAUX	PERSO	
FLAMENGRIE	150,00 €	- €	
BOUE	724,54 €	1 491,24 €	
LA CAPELLE	1 743,94 €	- €	
LE NOUVION	1 101,49 €	2 762,20 €	
SAINS RICHAUMONT	23 573,62 €	- €	
VERVINS	13 979,86 €	- €	
LEME	1 200,00 €	- €	
CCTC - CSS	2 625,00 €	- €	
	<b>45 098,45 €</b>	<b>4 253,44 €</b>	<b>49 351,89 €</b>

86-Emplois des contributions volontaires		87-Contributions volontaires	
Personnel bénévole	27 486,69 €	Bénévolat	27 486,69 €
Prestations gratuites		Prestations en nature	
Mise à disposition	49 351,89 €	Mise à disposition	49 351,89 €
	<b>76 838,58 €</b>		<b>76 838,58 €</b>

**DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

**TAC TIC ANIMATION**  
Siège social : 9, Rue EDOUARD MAMBOUR  
02260 LA CAPELLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le tableau joint en annexe du présent rapport présente les différentes conventions passées au cours de l'exercice écoulé.

*Fait à HAUBOURDIN, le 26 Mars 2024.*

**DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Le Commissaire aux comptes

Antoine HUCHETTE



**S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APÉ 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : [contact@huchette.fr](mailto:contact@huchette.fr) - [www.huchette.fr](http://www.huchette.fr) - TVA acquittée sur les encaissements

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nom des administrateurs intéressés	Nature	Personne morale interposée	Modalités
Olivier Cambraye , Président de la CCTC Roselyne Cail , Monique Locheron, Eric Donnay, Gaspard Riou administrateurs collège membres de droit.	Contrat de projet 2023-2026	CCTC	Contribution à hauteur de 215 490 € pour 2023. Financement pour l'action sociale et l'action culturelle. Projet "Sauvage" : 50 000 € & Projet "Demos" : 27 197 €
Mme La Présidente de la CAF administrateur collège membre de droit	Subvention de fonctionnement	Caisse d'Allocations Familiales	Mise en œuvre du projet social alloué pour 33 000 € pour le Centre Social Nord et 33 000 € pour le Centre Social Sud
Mme La Présidente de la CAF administrateur collège membre de droit	Prestation d'animation Globale	Caisse d'Allocations Familiales	Prestation d'animation Globale (fonctionnement) pour un montant de 70 785 € de base prévisionnelle pour le Centre Social Nord et 70 785 € de base prévisionnelle pour le Centre Social Sud
Mme La Présidente de la CAF administrateur collège membre de droit	Financements REAAP	Caisse d'Allocations Familiales	Subvention fonct. au titre d'année 2023 pour un montant global de 16 039 €
Mme La Présidente de la CAF administrateur collège membre de droit	Conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service	Caisse d'Allocations Familiales	Prestation de service (fonctionnement) calculée à 43 % des dépenses d'activités du Relais Petite Enfance ainsi qu'un financement complémentaire de 3 123 €
Mme La Présidente de la CAF administrateur collège membre de droit	Conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service	Caisse d'Allocations Familiales	Prestation de service (fonctionnement) calculée à 60 % des dépenses de salaire pour les animatrices "Référentes Familles"
Mme La Présidente de la CAF administrateur collège membre de droit	Conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service	Caisse d'Allocations Familiales	Prestation de service (fonctionnement) calculée à 50 % des dépenses de salaire (plafonnées à 70 %) pour les animatrices "Jeunesse"
Mme Claves Christine et Mme Sandrine Havy, administratrices Tac Tic et conseillères municipale de La Capelle	Contrat de projet 2023 Développement social à La Capelle	Commune de La Capelle	Actions : Animation du réseau péri scolaire, RPE, Actions collectives familles, Initiatives culturelles et vie locale
Mme Claves Christine , administratrices Tac Tic et conseillères municipale de La Capelle	Contrat de projet 2023 Développement social à La Capelle Secteur Jeunesse	Commune de La Capelle	Organisation par le CSC Tac Tic Animation des activités péri-scolaires et pendant les périodes des vacances scolaires. Subvention alloué de 6 850 €
Mme Roselyne Cail , administratrice Tac Tic et Maire du Nouvion en Thiérache	Contrat de projet 2023 Développement social au Nouvion en Thiérache Secteur Jeunesse	Commune du Nouvion en Thiérache	Organisation par le CSC Tac Tic Animation des activités péri-scolaires.. Subvention alloué de 3 560 €
Eric Donnay, administrateur collège membre de droit, Mairie de Boué et Valérie Lamant Conseillère Municipale	Contrat de projet 2023 Développement social à Boué	Commune de Boué	Actions : Animation du réseau péri scolaire, RPE, Actions collectives familles, Initiatives culturelles et vie locale
Eric Donnay, administrateur collège membre de droit, Mairie de Boué et Valérie Lamant Conseillère Municipale	Contrat de projet 2023 Développement social à Boué Secteur Jeunesse	Commune de Boué	Organisation par le CSC Tac Tic Animation des activités péri-scolaires et pendant les périodes des vacances scolaires. Subvention alloué de 6 950 €
Mme Stéphanie Nicolas, administratrices Tac Tic et salariée de No Stress	Prestations de services pour le secteur Famille / Séniors		Coût des prestations en 2023 : 804,50 €

